



Commune de PUJOLS
Conseil municipal du 17 octobre 2023 à 19 heures

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° CM.2023/68 : Site de Lacassagne – Appel à manifestation d'intérêt – Projet d'ombrières photovoltaïques – Attribution à l'entreprise
Approuvée par 25 voix pour et 1 abstention (M. SILVA)

Délibération n° CM.2023/69 : Bas de Pujols – Création d'un site sportif ouvert – Demande de fonds de concours auprès de la CAGV – Délibération modificative
Approuvée par 21 voix pour et 5 abstentions (M. BRUNET et sa procuration, Mme VERGA, Mme ORGIBET et M. ROUGÉ)

Délibération n° CM.2023/70 : Rue de Petit Tour – Travaux de voirie – Intégration d'une piste cyclable – Demande de fonds de concours auprès de la CAGV
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/71 : Budget communal - Fixation du mode de gestion et de durée des amortissements au 1^{er} janvier 2024
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/72 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association départementale Lot-et-Garonne « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur »
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/73 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Croix-Rouge Française – Unité locale de Villeneuve-sur-Lot » en soutien aux populations du Maroc et de la Libye
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/74 : Désignation du référent déontologue de l' élu local
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/75 : Syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47) – Rapport d'activité – Exercice 2022
Prend acte du rapport d'activité

Délibération n° CM.2023/76 : Animations de Noël 2023
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/77 : « Lire et Faire Lire » – Renouvellement de la convention avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération Lot-et-Garonne – Année 2023-2024 (pour régularisation)

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2023/78 : Association départementale des Francas de Lot-et-Garonne – Convention de partenariat pour le poste d'animatrice référente ALSH des accueils périscolaires (pour régularisation)

Approuvée par 25 voix pour et 1 abstention (M. SILVA)

Délibération n° CM.2023/79 : Orange – Prorogation de permissions de voirie

Approuvée à l'unanimité

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine suivant la séance.